



Namur, le 28 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

« La CSC-Enseignement maintient sa participation aux travaux du comité de concertation »

Le comité communautaire commun de la CSC-Enseignement s'est réuni ce vendredi 28 avril 2023 dans la continuité des assemblées régionales ayant pour objectif la consultation des affilié.e.s afin de déterminer s'il convenait de rester autour de la table du comité de concertation du pacte dans le contexte actuel.

La CSC-Enseignement affirme qu'elle sera toujours un partenaire volontaire et proactif dans la lutte contre le décrochage scolaire, le redoublement, la relégation, la hiérarchisation des filières, le marché scolaire et la reproduction des inégalités sociales en inégalités scolaires.

La CSC-Enseignement **dénonce les cadences effrénées des réformes** qui bousculent les équipes éducatives et ne leur laissent pas le temps nécessaire pour appréhender correctement le changement. Les témoignages reçus en AG sont alarmants : la **charge de travail est démesurée** (tant en terme de durée que de contenu), source de stress, de démoralisation, d'épuisement. Ceci ne peut qu'accroître la pénurie.

A cela s'ajoutent **l'angoisse liée à l'évaluation** dont la qualité dépendra de la confiance que l'on place, ou pas, dans l'évaluateur et celle liée à l'incertitude du lendemain (avenir de **l'enseignement qualifiant et alternance**, les cours philosophiques, l'inclusion, le 4^{ème} degré, l'enseignement spécialisé, les **CPMS** pour ne citer qu'eux). Même si chacun s'entend sur le fait que des réformes sont indispensables, celles-ci ne peuvent se concevoir sans y adosser un volet portant sur leur soutenabilité par les personnels. A force de tirer sur l'élastique, celui-ci finit par se rompre.

Il est urgent que cette société considère l'enseignement comme un **investissement pour le futur** et non pas comme un coût. Seul un plan ambitieux permettra de combler la pénurie et accroître l'attractivité du métier notamment via une diminution de la charge individuelle pour toutes et tous, dont le corollaire est une diminution de la **taille des classes**. Et si l'argent manque pour des raisons liées à l'organisation du pays, les personnels n'y sont pour rien. Si le cadre budgétaire ne permet plus d'avancer correctement, c'est lui qu'il faut remettre en cause.

La CSC-Enseignement décide de continuer à participer aux travaux du Comité de Concertation du Pacte et d'œuvrer à en faire un lieu qui réponde aux attentes de toutes les organisations syndicales. Elle poursuivra son travail d'analyse critique et de propositions tout en conservant toute sa liberté de contestation.

Xavier TOUSSAINT
Président

Roland LAHAYE
Secrétaire général